

Plante appelée « Sénéçon Jacobée »

Le Conseil communal de La Roche tient à rendre attentive la population sur cette espèce de plante qui est en expansion depuis quelques années, au point de devenir une menace importante sur certains pâturages et prairies. Des moyens de lutte existent, mais il est essentiel d'y avoir recours dès l'apparition des premières plantes, avant qu'un stock grainier ne soit constitué.

Le Sénéçon Jacobée est vénéneux pour les chevaux et les bovins. L'absorption de grandes quantités peut entraîner la mort de l'animal.



L'arrachage des sénéçons n'est pas inscrit dans une loi mais au vu de sa haute toxicité, la Confédération et le Canton recommandent vivement, depuis plusieurs années, de lutter contre la prolifération de cette plante.

Le Conseil communal demande à toutes les personnes d'être particulièrement attentives à la présence de cette plante. **Afin d'éradiquer sa propagation, il vous demande de l'arracher, la jeter dans des sacs transparents fournis au secrétariat communal et à la déchetterie et ensuite d'apporter gratuitement les sacs à la déchetterie.** Les plantes seront ensuite incinérées avec les ordures ménagères à la SAIDEF.



Ne surtout pas la jeter dans la benne des déchets organiques ou sur un tas de fumier !

QUELQUES CONSEILS :

- Arrachage manuel relativement facile grâce à un enracinement superficiel.
- Se laver les mains après le travail ou porter des gants.
- Arracher dès la fin de montaison (mi-juin) ou au plus tard début floraison, car les plantes sont plus faciles à repérer.
- Une plante fauchée n'est pas éliminée.